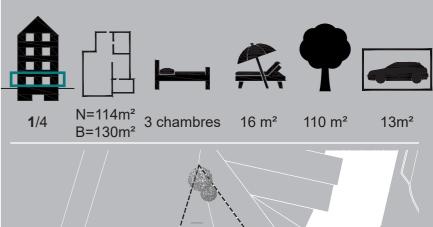
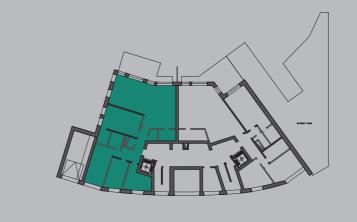
## RESIDENCE MERLO



## APPARTEMENT A.O.1

















Parquet

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni

3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachèvement et à titre indicatif 5. Document non contractuel